

RÈGLEMENT DU CONCOURS PEINTRES EN LIBERTÉ Journées du patrimoine SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017

Article 1

Le thème choisi pour cette 3^{ème} édition de « Peintres en Liberté » est :

Escapade florale autour du patrimoine farenc

Le concours se veut très ouvert mais les œuvres devront représenter le village sous tous ses aspects : Un paysage, une vue, un bâtiment fleuri, un lieu symbolique, la colline, le marché, les commerces et respecter le thème...

Le modèle doit se situer dans un périmètre compris entre la Chapelle Sainte Rosalie et le Pôle Culturel Jean Bernard (nord / sud), et le Collège Louis Leprince Ringuet et l'école de la Pomme de Pin (est-ouest).

La préinscription est obligatoire.

Article 2

Aucun frais d'inscription n'est demandé aux candidats. Chaque peintre participera à cette journée avec son propre matériel sauf la toile qui sera fournie par la municipalité. L'œuvre devra impérativement être peinte sur celle-ci.

Il est conseillé aux candidats de se munir de chevalets pour présenter leurs tableaux (la mairie peut en prêter), ainsi que d'un parasol.

Les techniques picturales admises sont aquarelle, pastel, fusain, encre, autres techniques...

Ce concours comportera quatre catégories de participants :

- Jeunes de 6 à 18 ans (techniques libres)
- Adultes (aquarelle et pastels)
- Adultes (acrylique et autres techniques)
- Résidents de la maison de retraite (techniques libres)

Les mineurs qui participeront à ce concours seront sous la responsabilité de leurs parents ou du Service Municipal Jeunes (pour les inscrits).

Les lauréats de l'édition 2016 du concours peuvent concourir, mais ne pourront pas être récompensés.

Article 3

Les horaires prévus par les organisateurs devront être respectés (ceci ne concerne pas le SMJ et les résidents de la maison de retraite mais les peintres qui réaliseront leur toile sur la journée) :

Entre 9h et 9h30 :

- Accueil des peintres devant le Pôle Culturel Jean Bernard.
- Application d'un tampon sur la toile puis départ vers le lieu-modèle choisi par le candidat.
- Attribution d'un numéro de participant.

16h30 :

- Dépôt des œuvres terminées au Pôle Culturel J.B. **Elles ne seront ni encadrées, ni sous verre : uniquement la toile peinte.**

Le jury, composé de 4 à 7 personnes se réunira à partir de 16h30 afin de procéder à la sélection des œuvres.

18h :

Annonce des résultats et remise des prix au Pôle Culturel JB suivies d'un apéritif.

Article 4

Exposition : Les œuvres réalisées par les résidents de la maison de retraite et le SMJ seront exposées toute la journée du concours le 16 septembre 2017 au Pôle Culturel JB.

Réalisation des œuvres : pour le SMJ et la maison de retraite, les œuvres pourront être réalisées avant le samedi 16 septembre si possible sur une journée ou deux demi-journées, ceci dans un souci d'équité.

Les gagnants de chaque catégorie auront un chèque cadeau dans un magasin spécialisé en art et peinture.

Article 5

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pendant la durée du concours.